Gerimalp

BAREME DES HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE LOCATION

POUR LE LOCATAIRE ET POUR LE PROPRIETAIRE :

8 € TTC/m² (zone non tendue) ou 10 € TTC/ m² (zone tendue) :
honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail
+ 3 € /m² pour l'établissement de l'état des lieux

HONORAIRES DE GESTION

8 % TTC des sommes encaissées et décaissées sur les loyers, charges, indemnités d'assurance, travaux

ASSURANCE LOYER IMPAYES (GLI)

- Les loyers et charges, dès le 1er mois sans franchise
- Protection juridique du propriétaire bailleur
- Dégradations immobilières

2.75 % TTC du loyer, charges et accessoires quittancés

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

- Pour protéger au mieux votre bien à usage exclusif d'habitation
- Incendie et risques annexes, garantie complémentaire "risques locatifs"
- Défense et recours, responsabilité civile

Appartement non meublé : 90 € TTC/an
Appartement meublé : 102 € TTC/an
Maison non meublée : 216 € TTC/an
Maison meublée avec un capital de 10 000 € : 240 € TTC/an
Maison meublée avec un capital de 20 000 € : 264 € TTC/an
Garage / Box : 48 € TTC/an

Envoi des CRG papiers : 3.50 € TTC/envoi
Aide à la déclaration fiscale : 60 € TTC/an/immeuble
Rédaction d'un avenant à charge du demandeur : 150 € TTC